

Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de CAMBRAI
CANTON de CAMBRAI-EST
COMMUNE de
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Président
de la Région Hauts de France
151 avenue du Président Hoover
59555 Lille cédex

Idinventionspresident@hautsdefrance.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT du Nord
ARRONDISSEMENT de Cambrai
CANTON de Cambrai-Est
COMMUNE de
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Directeur
DDTM
62 Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 Lille cédex

ddtm@nord.gouv.fr
claudine.julliard@nord.gouv.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT du Nord
ARRONDISSEMENT de Cambrai
CANTON de Cambrai-Est
COMMUNE de

Thun-l'Evêque

59141

Tél. 03.27.37.92.09

Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Président
de la Chambre d'Agriculture
56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint Laurent

ch.agri-region@agriculture-npdc.fr
sixtine.revenaz@agriculture-npdc.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
CANTON DE CAMBRAI-EST
COMMUNE DE
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Directeur
de NOREADE
le Jeune Bois
Route Nationale
59157 Beauvois en Cambrésis

a.andrey@noreade.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT du Nord
ARRONDISSEMENT de CAMBRAI
CANTON de CAMBRAI-EST
COMMUNE de
THUN-L'EVÊQUE
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Président
du Pays du Cambrésis
14 rue Neuve
59400 Cambrai

j.labaere@paysducambresis.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
CANTON DE CAMBRAI-EST
COMMUNE DE
THUN-L'EVÊQUE
59141
TÉL. 03.27.37.92.09
FAX 03.27.81.19.64

Monsieur le Sous Préfet
de Cambrai
3 Place Fénelon
59407 Cambrai

sylvie.capliez@nord.gouv.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT du Nord
ARRONDISSEMENT de CAMBRAI
CANTON de CAMBRAI-EST
COMMUNE de
Thun-l'Evêque
59141

Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Président
de la Communauté d'Agglomération de
Cambrai
14 rue Neuve
59400 Cambrai

contact@agglo-cambrai.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT du Nord
ARRONDISSEMENT de Cambrai
CANTON de Cambrai-Est
COMMUNE de
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Président
du Conseil départemental
51 rue Gustave Delory
59047 Lille cédex

annemarie.kuchly@lenord.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
CANTON DE CAMBRAI-EST
COMMUNE DE
THUN-L'EVÊQUE
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Président
du SDIS
53 rue Maurice Facon
59119 Waziers

christelle.paulin@sdis59.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
CANTON DE CAMBRAI-EST
COMMUNE DE
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Directeur
DREAL Hauts de France MRAE
44 rue de Tournai
CS 40259
59019 Lille cédex

aecasparcas.dreal-
npdcp.pae.siddee.dreal-hauts-de-
france@developpement-durable.gouv.fr
arnauld.lefebvre@developpement-
durable.gouv.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
CANTON DE CAMBRAI-EST
COMMUNE DE
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Directeur
SICAE de la Somme et du Cambrésis
11 rue de la République
80240 Roisel

lroussel@sicaesomme.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
CANTON DE CAMBRAI-EST
COMMUNE DE

THUN-L'EVÊQUE

59141

Tél. 03.27.37.92.09

Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Directeur
DREAL Hauts de France
44 rue de Tournai
CS 40259
59019 Lille cédex

dreal-hauts-de-france@developpement-
durable.gouv.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT du Nord
ARRONDISSEMENT de Cambrai
CANTON de Cambrai-Est
COMMUNE de
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Directeur
DDTM CDPENAF
62 Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 Lille cédex

ddtm-sea@nord.gouv.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
CANTON DE CAMBRAI-EST
COMMUNE DE
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Président
de la Chambre de Commerce et de
l'Industrie
59400 Cambrai

contact@grandhainaut.cci.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT du Nord
ARRONDISSEMENT de CAMBRAI
CANTON de CAMBRAI-EST
COMMUNE de
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Président
de la Chambre des Métiers et de
l'Artisanat
16 rue d'Inkermann
59000 Lille

contact@cma-hautsdefrance.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT du Nord
ARRONDISSEMENT de Cambrai
CANTON de Cambrai-Est
COMMUNE de
THUN-L'EVÊQUE
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le Maire
de la Commune de Iwuy
Mairie
59141 Iwuy

mairie-iwuy@wanadoo.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT du Nord
ARRONDISSEMENT de Cambrai
CANTON de Cambrai-Est
COMMUNE de
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le ~~Président~~ *Maire*
de la Commune de Escaudoevres
Mairie
59161 Escaudoevres

hoteldeville@escaudoevres.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
CANTON DE CAMBRAI-EST
COMMUNE DE
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le ~~Président~~ *Maire*
de la Commune de Eswars
Mairie
59161 Eswars

mairieeswars2@wanadoo.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
CANTON DE CAMBRAI-EST
COMMUNE DE
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le ~~Président~~ *Maire*
de la Commune de Paillencourt
Mairie
59295 Paillencourt

ville.paillencourt@wanadoo.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT du Nord
ARRONDISSEMENT de CAMBRAI
CANTON de CAMBRAI-EST
COMMUNE de
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Monsieur le ~~Président~~ *Maire*
de la Commune de Estrun
Mairie
59295 Estrun

mairie.estrun@orange.fr

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.



DÉPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT de CAMBRAI
CANTON de CAMBRAI-EST
COMMUNE de
Thun-l'Evêque
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



Thun l'Evêque, le 5 novembre 2018



DÉPARTEMENT du Nord
ARRONDISSEMENT de CAMBRAI
CANTON de CAMBRAI-EST
COMMUNE de
THUN-L'EVÊQUE
59141
Tél. 03.27.37.92.09
Fax 03.27.81.19.64

Objet : PLU de Thun l'Evêque – Arrêt projet

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour adopter l'arrêt projet du PLU lors de sa séance du 2 octobre 2018.

Cette délibération est devenue exécutoire le 7 novembre 2018.

Je vous transmets un exemplaire de cette délibération en pièce jointe au présent courrier qui se rapporte au dossier « papier » qui vous a été transmis en recommandé avec accusé de réception.

Conformément aux articles L135-16, L153-17 et R153-4, les Personnes Publiques Associées disposent d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur ce projet de PLU.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Denoyelle
Maire de Thun l'Evêque



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, extending from the right side of the stamp area.